

de notre dollar affecté à la défense. Un comité parlementaire pourrait certes enquêter avec dignité et tenir compte des exigences de la sécurité. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) ne devrait pas être le seul à savoir pourquoi nous devons dépenser 1.6 milliard. Je signale à la Chambre que notre groupe réclamera, dès la fin du débat sur l'Adresse, l'institution du comité des comptes publics, afin qu'on puisse se renseigner sur les dépenses en vue de la défense. Notre groupe demandera alors que soient invités à témoigner le ministre de la Défense, le chef de l'état-major général, le maréchal de l'Air Curtis et tout autre fonctionnaire qui, selon nous, est en mesure de fournir des renseignements que la population aimerait obtenir. Il faudrait faire davantage. Si le Gouvernement tient à ce que le comité accomplisse un travail efficace, il devrait procéder comme en Grande-Bretagne et nommer président du comité un membre de l'opposition. Je suis d'avis que nous pourrions alors examiner comme il convient les dépenses de la défense.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. G. A Cruickshank (Fraser-Valley): Plus que jamais, monsieur l'Orateur, j'aimerais que la Chambre fût munie d'amplificateurs et d'appareils enregistreurs.

M. Gibson: L'honorable député n'en a pas besoin.

M. Cruickshank: J'aimerais posséder un enregistrement de ces magnifiques applaudissements... que j'ai moi-même organisés. Je suis heureux de voir les banquettes de l'opposition se remplir, surtout celles qu'occupent les députés qu'intéressent les affaires internationales.

M. Graydon: Très bien!

M. Cruickshank: Je suis sûr qu'ils en sauront plus au sujet de la situation internationale, dans trente-neuf minutes, qu'ils n'ont paru en savoir jusqu'ici.

Je ne comptais pas prendre la parole ce soir. Toutefois, le potentiel humain m'intéresse particulièrement; n'ayant pas encore entendu l'opposition émettre une seule idée pratique, j'ai cru bon de dire un mot à ce sujet. J'espérais sincèrement que l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) serait présent. Cependant, je suis sûr qu'un de ses collègues notera soigneusement ce que je vais dire du potentiel humain; d'ailleurs, il pourra consulter le hansard.

Avant de venir à Ottawa assister à la présente session, j'ai fait connaître à la Légion canadienne de ma circonscription, et, je pense, à celle de la province tout entière, mon avis sur la question du potentiel humain. Je suis particulièrement fier d'avoir reçu une médaille d'or de la Légion, ce qui correspond au titre de membre à vie. Je vois en elle la plus belle organisation au Canada. Il n'y a pas un seul groupement, une seule organisation qui ait davantage qualité pour donner son avis sur les questions d'utilisation du potentiel humain ou de défense nationale.

Sans doute peut-elle se tromper. Elle peut trop réclamer, cela est certain. Nous de ce côté-ci de la Chambre ne prétendons pas être des spécialistes en matière de défense nationale, mais je ne connais pas un seul groupement mieux qualifié pour nous conseiller sur ces questions que la Légion canadienne, qui groupe 250,000 anciens combattants. Il est incontestable que ceux-ci connaissent la question. Il se peut que je ne sois tout à fait de l'avis de certains de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre en ce qui concerne la demande de la Légion. Je tiens toutefois à préciser tout de suite que je m'exprime ici exactement comme je l'ai fait dans ma propre circonscription; je n'ai pas un discours fait pour les habitants de la Colombie-Britannique,—de Vancouver-Quadra ou d'une autre partie de la province,—et un autre pour Ottawa, pas plus que je ne parle à Nanaïmo autrement qu'ici. A Fraser-Valley, je tiens exactement les mêmes propos, du moins en ce qui concerne l'utilisation de notre capital humain.

A mon avis, nous devrions établir le service obligatoire pour l'armée de réserve, car dans son état actuel elle n'a presque aucune utilité. En m'exprimant ainsi je ne veux aucunement déprécier ni critiquer les hommes admirables qui en font partie. Je devrais peut-être limiter mes observations à ma région seulement. Nous avons chez nous une compagnie de vingt-huit hommes, qui a un équipement fort coûteux et une excellente salle d'exercices à sa disposition. Je me demande ce que vingt-huit hommes peuvent accomplir.

Je ne vois pas d'autre moyen de fournir les recrues nécessaires à l'armée de réserve que de recourir à celui que préconise la Légion canadienne. Malheureusement le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) est absent; il avait un autre engagement pour ce soir. Cependant, il a dit qu'il préférerait de beaucoup m'écouter que de prononcer un discours lui-même, et je le sais fort bien. S'il était présent ce soir, je lui ferais remarquer qu'avec le service obligatoire l'armée de